



CONTRAT DE LOCATION

Gîte de vacances

Renseignements Généraux :

Propriétaire : Géraldine Fleuret
Lascot
24590 Saint Geniès
Tél : 0682 14 6364

Location (même adresse) convenant à 5 personnes maxi. Maison individuelle d'habitation à un étage, de style périgourdin située à la campagne avec terrasse privée.

Situation géographique :

Lascot en périgord noir, en pleine campagne à 2 minutes en voiture du bourg de Salignac-Eyvigues (tous commerces), 15 km de Sarlat et Souillac (gare SNCF), 35 km de Brive (aéroport).

Description de la location :

Cuisine Séjour :

Batterie de cuisine complète et vaisselle pour 5 personnes, plaque gaz 4 feux, hotte aspirante, four, four micro-ondes, réfrigérateur, cafetière électrique, lave-vaisselle, lave-linge/sèche-linge, téléviseur, canapé, fauteuils.

Sanitaires :

1 salle d'eau avec lavabo et douche.
2 WC indépendants.

2 Chambres (étage) :

Chambre 1 : Lit 140, 2 tables de nuit, 1 chaise, armoire encastrée
Chambre 2 : Lit 140, lit 90, 1 table de chevet, 1 chaise, armoire encastrée

Extérieur :

Salon de jardin, barbecue, parasol.

Renseignements complémentaires :

Chauffage central au gaz dans toutes les pièces
Eau, gaz, électricité inclus dans le prix indiqué
Linge de lit fourni. Autre linge de maison peut-être loué sur place 5€ la semaine.
Animaux admis : 15€ pour le séjour
Lit bébé : 15€ pour le séjour

Modalités de location

- Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par 5 personnes au maximum.
- Le locataire après avoir pris connaissance de la description et de l'inventaire, appose sa signature sur les 2 exemplaires. Il en conserve un et renvoi l'autre au propriétaire accompagné d'un premier versement à titre d'arrhes (25% de la somme à devoir).
- Le propriétaire ne se trouve engagé vis-à-vis du locataire qu'après avoir reçu le contrat dûment signé accompagné du règlement.
- Le locataire s'engage formellement à verser directement au propriétaire le solde de la location convenue dans les 24h suivants son entrée en jouissance de la location.
- Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués se fera à l'arrivée et au départ du locataire. Toute perte ou dégât donnera lieu à indemnisation.
- Le locataire s'engage à laisser les lieux loués aussi propres qu'il les aura trouvés à son arrivée.

Pour la période du _____ (arrivée à partir de 15h)

au _____ (départ avant 11h)

1- Montant de la location _____ euros

2- Taxe de séjour en sus _____ euros (0,30€ par nuit et par personne de plus de 13 ans)

3 - Ménage par nos soins : _____ 40 euros OUI NON

Somme Total (1+2+3) : _____ euros

dont arrhes à envoyer (25%) : _____ euros

et solde à payer de la location : _____ euros

Le locataire :

Téléphone : _____

Se déclare d'accord sur cette location et ses modalités,

A _____

A Saint Geniès,

Le _____
Signature du locataire précédée de
la mention « Lu et approuvé »

Le _____
Signature du propriétaire précédée de
la mention « Lu et approuvé »

Contrat de location établi en 2 exemplaires, un pour le locataire, un pour le propriétaire.

Nota Bene :

- La location prendra effet si nous recevons l'exemplaire signé et accompagné du chèque d'arrhes dans les 10 jours suivant notre envoi.
- Les chèques seront établis au nom de « Géraldine Fleuret ».
- En cas d'annulation par le locataire pour un cas de force majeure, les arrhes versées restent acquises au propriétaire, sauf si celui-ci trouve un nouveau locataire pour la période.
- En cas d'annulation sur infraction par le propriétaire, le double des arrhes sera restitué au locataire.

